

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 207

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet

à l'amendement n° 172 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 2

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« 3° Rend public chaque année, par Territoire zéro chômeur, le nombre de sortie de personnes accompagnées vers des emplois durables ou des insertions par l'activité économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement confie à la mission d'accompagnement des Territoires zéro chômeur de longue durée la mission de rendre public chaque année, par Territoires zéro chômeur le nombre de sortie de personnes employées par des EBE vers des emplois durables ou des dispositifs d'insertion par l'activité économique.